

Primaire - Secondaire

Trois études soulignent la contribution des aides éducateurs à la bonne marche des établissements

Proches des élèves, polyvalents, utiles, indispensables... En quatre ans **les aides-éducateurs ont su démontrer le bien-fondé de leur existence**. Trois études réalisées par ou pour la direction de la programmation et du développement, rendues publiques le 10 avril, permettent aujourd'hui de l'affirmer.

Les chercheurs du "groupe des pratiques enseignantes" du centre de recherche en éducation-formation-insertion de l'université du Mirail à Toulouse ont centré leur travail sur les tâches accomplies par les aides-éducateurs, ce qu'ils en disent et ce qu'en pensent les enseignants, les documentalistes et les élèves.

En moyenne, ils assument plus de trois types de tâches. Mais la majorité d'entre eux s'investissent dans une activité principale, soutien scolaire et accompagnement des devoirs, animation d'un espace particulier (bibliothèque centre de documentation (BCD) ou salle informatique) et accomplissent aussi de multiples tâches sans dominante particulière.

Les enseignants, directeurs et principaux soulignent la grande disponibilité et la souplesse de ces jeunes professionnels qui ont aussi acquis des compétences sur le terrain.

L'étude menée entre 1999 et 2001 auprès

de 69 aides-éducateurs dans les académies de Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble par une équipe du centre de recherche en éducation de l'université Jean Monnet de Saint-Etienne donne des réponses à peu près équivalentes : **proximité, disponibilité** et compétences sont, là aussi, reconnues.

Un souhait général : pérenniser ces postes

Dans leur rapport, les chercheurs de Saint-Etienne soulignent aussi ce qu'ils ont observé sur le terrain et que leur ont confirmé bien des chefs d'établissement en déclarant "on ne peut plus s'en passer". Au-delà des tâches prévues par le contrat de travail, les aides éducateurs sont très souvent sollicités au quotidien pour des tâches multiples attribuées dans l'urgence du besoin et apportent ce "petit un pour cent de plus qui fait que tout se passe mieux".

L'étude publiée par la DPD (Note d'information 02-15 avril), menée en 2000, porte sur "La perception des aides-éducateurs par des acteurs d'équipes éducatives des premier et second degrés" de 750 écoles et 600 collèges. Elle confirme la grande diversité des activités confiées aux aides éducateurs, insiste



sur l'importance de la surveillance qu'ils exercent dans 97% des écoles et 95% des collèges de l'échantillon et met l'accent sur leur apport indispensable au bon fonctionnement de l'École. Leur présence retentirait favorablement sur les relations entre les acteurs de la communauté scolaire, permettrait aux enseignants

d'éprouver un confort plus grand dans l'exercice de leur profession et aux élèves de se sentir mieux écoutés. La note DPD fait écho au souhait général de pérennisation, particulièrement dans les domaines liés à la documentation et aux technologies de l'information et de la communication."

Retrouvez le dossier de presse sur www.education.gouv.fr/presse/2002/aedetudes.htm et la note de la DPD sur <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni0215.pdf>

Aide-éducateur, et après ?

800 postes au concours de recrutement de professeurs des écoles, 800 postes pour le concours des professeurs certifiés, 30 postes d'attachés d'administration scolaire et universitaire et un poste d'ingénieur d'études. "Ces troisièmes concours", ouverts aux personnes titulaires d'un contrat de droit privé, sont annoncés dans le Journal Officiel du 31 mars 2002. Les aides-éducateurs qui justifient au 1^{er} septembre 2002 de quatre années d'activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation peuvent s'y présenter. En signant les arrêtés et décrets nécessaires, Jack Lang répond ainsi à un des engagements pris en 1998 par l'Éducation nationale de permettre à ces jeunes qui arrivent en fin de contrat de se resituer professionnellement.

A la création, en 1998, des postes d'aides-éducateurs, il était prévu des contrats d'une durée maximale de quatre ans. 42 000 jeunes ont été recrutés à cette époque par l'Éducation nationale. 24 000 d'entre eux sont toujours en fonction. L'aide à leur reclassement a tout de suite été préparée par la signature d'une série de conventions avec des grandes entreprises, publiques et privées, qui se sont engagées sur un certain nombre d'embauches et de formations professionnelles.

L'Éducation nationale emploie actuellement 62 000 aides-éducateurs (95 % dans le public).

L'information concernant les "troisièmes concours" est développée dans un communiqué consultable sur : education.gouv.fr/presse/2002/troisieme.htm

Vous y trouverez un lien vers les textes officiels parus au J.O. n° 77 du 31 mars 2002.

